

CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : R-4167-2021

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

- et -

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC
-et- ASSOCIATION RESTAURATION QUÉBEC

Intervenante

DÉCLARATION SOUS SERMENT

Je soussigné, **Marcel Paul Raymond**, analyste en énergie pour l'Association Hôtellerie Québec et l'Association Restauration Québec (AHQ-ARQ), exerçant ma profession au 110 – 2200, Harriet-Quimby, St-Laurent, Québec, H4R 0L2, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis analyste en énergie externe et je suis engagé par l'AHQ-ARQ afin de préparer et présenter mon analyse dans le cadre du présent dossier;
2. Je suis l'auteur du Mémoire du 14 mars 2022 déposé sous la cote C-AHQ-ARQ-0024;
3. J'adopte l'ensemble de ces documents comme mon témoignage écrit dans le présent dossier ;
4. Tous les faits allégués aux précédents documents sont vrais.

EN FOI DE QUOI, J'AI SIGNÉ :


MARCEL PAUL RAYMOND

Serment reçu par moi par un moyen technologique
à Laval, ce 6 Juin 2022


Commissaire à l'assermentation pour le Québec

794155



CANADA

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
No : R-4167-2021

HYDRO-QUÉBEC

Demanderesse

- et -

ASSOCIATION HÔTELLERIE QUÉBEC

-et-

ASSOCIATION RESTAURATION QUÉBEC

Intervenante

ATTESTATION RELATIVE À L'ASSERMENTATION À DISTANCE

Je, soussignée, France Nadon, adjointe juridique et commissaire à l'assermentation pour le Québec, no 113907, exerçant ma profession au cabinet DHC Avocats, ayant sa place d'affaires au 2955, rue Jules-Brillant # 301, Laval, province de Québec, H7P 6B2, déclare sous serment ce qui suit:

1. Le 6 juin 2022, M. Marcel Paul Raymond a prêté serment à St-Laurent et j'ai reçu ce serment à Laval, le tout par moyen technologique et conformément à la note du 20 mars 2020 du ministère de la Justice du Québec;
2. Le Déclarant et moi-même avons pu nous voir et nous entendre de manière simultanée par vidéoconférence;
3. Le Déclarant et moi-même avons pu voir la déclaration sous serment (la « Déclaration »);
4. Je me suis assurée de l'intégrité de la Déclaration et du processus d'assermentation;
5. Plus particulièrement le Déclarant a prêté serment et je l'ai vu signer la Déclaration;
6. Le Déclarant m'a montré à l'écran la Déclaration et j'ai confirmé qu'il s'agit bien du même document;
7. Le Déclarant m'a ensuite transmis la Déclaration par courriel;
8. Le 6 juin 2022, j'ai reçu par courriel la Déclaration que j'ai imprimée et signée à mon tour;

9. Tous les faits allégués à cette attestation sont vrais.

ET J'AI SIGNE, ce 6 juin 2022



FRANCE NADON, adjointe juridique
Et commissaire à l'assermentation

794936